



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/RBP/L.69
9 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe intergouvernemental d'experts
des pratiques commerciales restrictives
Quatorzième session
Genève, 6 mars 1995
Point 3 c) de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
CHARGEE DE REVOIR TOUS LES ASPECTS DE L'ENSEMBLE DE PRINCIPES
ET DE REGLES EQUITABLES CONVENUS AU NIVEAU MULTILATERAL
POUR LE CONTROLE DES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du président
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux de la Conférence
6. Election des autres membres du bureau
7. Pouvoirs : a) Constitution d'une commission de vérification des pouvoirs;
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

8. Examen de tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives :
 - a) Examen des 15 années d'application de l'Ensemble;
 - b) Etude de propositions visant à améliorer et développer l'Ensemble ainsi que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des pratiques commerciales restrictives.
9. Questions diverses
10. Adoption de propositions visant à améliorer et développer l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, ainsi que la coopération internationale dans ce domaine
11. Adoption du rapport de la Conférence.
